

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2014 - 17 h 00 – Point 1 -

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

Délibération n° 1

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai, à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 16-05-2014

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absent excusé : M. REYNAUD Robert.

Secrétaire de séance : M. PACAUD Didier.

Objet : Organisation des temps et des rythmes scolaires pour la rentrée 2014

Suite au décret du 7 mai 2014, en accord avec le conseil d'école extraordinaire du mardi 20 mai 2014,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

les heures scolaires :

Lundi	9 h – 12 h	13 h 30 – 16 h 30
Mardi	9 h – 12 h	13 h 30 – 16 h 30
Mercredi	9 h – 12 h	
Judi	9 h – 12 h	13 h 30 – 16 h 30
Vendredi	9 h – 12 h	

les heures des activités mises en place par la commune dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :

Vendredi 13 h 30 – 16 h 30

Les Activités Pédagogiques Complémentaires se feront de 8 h 20 à 8 h 50

Cette organisation est prévue pour une durée de trois ans.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 27.05.2014

Reçu en Préfecture le : 27.05.2014

Publié le : 30.05.2014



Madame Josy OLIVIER.